



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Feuilleton et préavis**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 5 novembre 2025 – N° 15**

*Neuf heures quarante*

**Présidente de l'Assemblée nationale :**  
**Mme Nathalie Roy**

---



Partie 1  
**AFFAIRES COURANTES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Merci aux candidats et félicitations aux élus de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu et de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu!*
- La députée de La Pinière sur le sujet suivant : *Souligner la Semaine nationale des personnes proches aidantes.*
- Le député de Dubuc sur le sujet suivant : *Médaille de l'Assemblée nationale remise aux fondateurs du zoo de Falardeau.*
- Le député de Gouin sur le sujet suivant : *30<sup>e</sup> anniversaire d'Atelier Majuscule.*
- La députée de Lotbinière-Frontenac sur le sujet suivant : *Semaine nationale des personnes proches aidantes.*
- Le député de Jacques-Cartier sur le sujet suivant : *Souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du Centre des femmes de l'Ouest-de-l'Île.*
- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *Hommage à M. Tommy Kulczyk.*
- La députée de Terrebonne sur le sujet suivant : *Féliciter le Groupe Pageau pour l'organisation du Salon industriel de Terrebonne.*
- La députée des Chutes-de-la-Chaudière sur le sujet suivant : *Hommage à M. Thomas Tremblay, lauréat de la relève en sport, Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.*
- La députée de Brome-Missisquoi sur le sujet suivant : *125<sup>e</sup> anniversaire de la Chambre de commerce et d'industrie Haute-Yamaska.*
- Le député de Chapleau sur le sujet suivant : *40<sup>e</sup> anniversaire de la Société Alzheimer Outaouais.*
- La députée d'Iberville sur le sujet suivant : *Hommage à M. Léon Sansoucy.*

**DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES**

**PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI**

**DÉPÔTS**      a)      documents  
                  b)      rapports de commissions  
                  c)      pétitions

**RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS**

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE  
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

**QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES**

**VOTES REPORTÉS**

**MOTIONS SANS PRÉAVIS**

**AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

**RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE**

Partie 2  
**AFFAIRES DU JOUR**

**AFFAIRES PRIORITAIRES**

**DÉBATS D'URGENCE**

**DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS**

- 1) Rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, les 1<sup>er</sup>, 2, 7, 8, 9, 21, 22, 23, 28, 29 et 30 octobre 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le cahier de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 ». Le rapport contient des observations et 15 recommandations.  
Rapport déposé le **4 novembre 2025**.  
Sous réserve des dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 94 du Règlement, la prise en considération de ce rapport doit être effectuée au plus tard le **19 novembre 2025**.

**AUTRES AFFAIRES**

**I. Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

- 2) Projet de loi n° 1  
Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec  
Présenté par le ministre de la Justice et ministre responsable des Relations canadiennes le **9 octobre 2025**
- 3) Projet de loi n° 3  
Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail  
Présenté par le ministre du Travail le **30 octobre 2025**
- 4) Projet de loi n° 108  
Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique  
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **28 mai 2025**

- 5) **Projet de loi n° 109**  
Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique  
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le 21 mai 2025  
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le **4 novembre 2025**
- 6) **Projet de loi n° 111**  
Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions  
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le **6 juin 2025**

*Étude détaillée en commission*

- 7) **Projet de loi n° 4**  
Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2025 et modifiant d'autres dispositions  
Présenté par le ministre des Finances le 28 octobre 2025  
Principe adopté le **4 novembre 2025**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 8) **Projet de loi n° 103**  
Loi visant principalement à régler les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté  
Présenté par le ministre responsable des Services sociaux le 6 mai 2025  
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 5 juin 2025  
Principe adopté le **21 octobre 2025**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux
- 9) **Projet de loi n° 104**  
Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal  
Présenté par la ministre des Affaires municipales le 21 mai 2025  
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 8 octobre 2025  
Principe adopté le **21 octobre 2025**, et  
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

- 10)** Projet de loi n° 106  
Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux  
Présenté par le ministre de la Santé le 8 mai 2025  
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 30 mai 2025  
Principe adopté le **3 juin 2025**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

## **II. Projets de loi publics au nom des députés**

*Adoption du principe*

- 11)** Projet de loi n° 190  
Loi sur la mise en place en milieu de travail de comités paritaires de transition juste vers une économie écologiquement durable  
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **8 octobre 2025**
- 12)** Projet de loi n° 192  
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 13)** Projet de loi n° 193  
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental  
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1<sup>er</sup> février 2023**
- 14)** Projet de loi n° 196  
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde  
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 15)** Projet de loi n° 197  
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux  
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**

- 16) Projet de loi n° 198  
Loi proclamant la Journée nationale de sensibilisation à l'itinérance  
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **9 octobre 2025**
- 17) Projet de loi n° 390  
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire  
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 18) Projet de loi n° 391  
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 19) Projet de loi n° 394  
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur  
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**
- 20) Projet de loi n° 396  
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars  
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 21) Projet de loi n° 397  
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes  
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 22) Projet de loi n° 398  
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l'école  
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**

- 23) Projet de loi n° 399  
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte  
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 490  
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l'Assemblée nationale  
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 25) Projet de loi n° 491  
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat  
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 26) Projet de loi n° 493  
Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l'immigration  
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 27) Projet de loi n° 494  
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d'un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 28) Projet de loi n° 496  
Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec  
Présenté par la députée d'Argenteuil le **9 juin 2023**
- 29) Projet de loi n° 591  
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives  
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**
- 30) Projet de loi n° 593  
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**

- 31) Projet de loi n° 597  
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Présenté par la députée de Verdun le **1<sup>er</sup> février 2024**
- 32) Projet de loi n° 693  
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale  
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**
- 33) Projet de loi n° 694  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant  
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 34) Projet de loi n° 695  
Loi sur le directeur parlementaire du budget  
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**
- 35) Projet de loi n° 697  
Loi visant à lutter contre le gaspillage  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**
- 36) Projet de loi n° 699  
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2024**
- 37) Projet de loi n° 790  
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée  
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **22 mai 2024**
- 38) Projet de loi n° 792  
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec  
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **30 mai 2024**

- 39) Projet de loi n° 793  
Loi sur le processus de publication des documents issus de l'enquête menée par Bernard Grenier au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995  
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **27 novembre 2024**
- 40) Projet de loi n° 794  
Loi déclarant l'engagement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050  
Présenté par la députée de Verdun le **7 novembre 2024**
- 41) Projet de loi n° 893  
Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **3 décembre 2024**
- 42) Projet de loi n° 894  
Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire  
Présenté par le député de Saint-Henri–Sainte-Anne le **4 décembre 2024**
- 43) Projet de loi n° 895  
Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances  
Présenté par la députée de Mercier le **19 février 2025**
- 44) Projet de loi n° 896  
Loi visant à indemniser les municipalités locales lors de la cession de terrains destinés à la construction ou à l'agrandissement d'écoles  
Présenté par la députée de Sherbrooke le **13 février 2025**
- 45) Projet de loi n° 897  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis  
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2025**
- 46) Projet de loi n° 898  
Loi visant à renforcer l'encadrement des augmentations de loyer d'un bail de logement  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **3 avril 2025**

- 47) Projet de loi n° 899  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d’obliger la Société de l’assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l’application de certaines lois  
Présenté par le député de Nelligan le **3 avril 2025**
- 48) Projet de loi n° 990  
Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin d’encadrer l’exercice du télétravail  
Présenté par le député d’Hochelaga-Maisonneuve le **1<sup>er</sup> mai 2025**
- 49) Projet de loi n° 991  
Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat  
Présenté par le député de l’Acadie le **27 mai 2025**
- 50) Projet de loi n° 992  
Loi visant à créer un comité chargé de formuler des recommandations sur les critères de fixation ou de réajustement de loyer  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 avril 2025**
- 51) Projet de loi n° 993  
Loi modifiant le Code du travail afin d’assurer des pratiques syndicales transparentes et démocratiques  
Présenté par le député de Saint-Jérôme le **30 avril 2025**
- 52) Projet de loi n° 994  
Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception  
Présenté par la députée de Mercier le **7 mai 2025**
- 53) Projet de loi n° 995  
Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **22 mai 2025**

*Étude détaillée en commission*

- 54)** Projet de loi n° 194  
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès  
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023  
Principe adopté le **9 juin 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

**III. Projets de loi d'intérêt privé**

*Consultation et étude détaillée en commission*

- 55)** Projet de loi n° 220  
Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil  
Présenté par le député de Camille-Laurin le **20 mai 2025**, et  
Renvoyé à la Commission des institutions

*Adoption du principe*

*Adoption*

**IV. Motions du gouvernement**

- 56)** 28 octobre 2025  
Motion du ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme de l'Organisation des États américains.

Selon l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cette motion ne peut être débattue avant le 7 novembre 2025.

57) 28 octobre 2025

Motion du ministre des Relations internationales et de la Francophonie :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les locaux de l'organisation situés au 1001, boulevard Robert-Bourassa à Montréal, signée le 23 septembre 2025.

Selon l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, cette motion ne peut être débattue avant le 7 novembre 2025.

#### **V. Crédits budgétaires**

#### **VI. Débats statutaires**

### **AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION**

58) 4 novembre 2025

Motion inscrite par le député d'Hochelaga-Maisonneuve en vertu de l'article 97 du Règlement :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et à ses engagements internationaux, le Québec s'est fixé comme objectif de réduire d'ici 2030 de 37,5 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990;

QU'elle réaffirme que le respect de ces cibles est essentiel pour répondre à l'urgence climatique et maintenir la crédibilité du Québec sur la scène internationale;

QU'enfin elle demande au gouvernement de s'engager à ne pas affaiblir les cibles actuelles de réduction des GES et à maintenir les efforts pour respecter les engagements du Québec.

Partie 3

**PROJETS DE LOI ADOPTÉS**

*(Projets de loi non sanctionnés)*

## Partie 4

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée*

#### COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#### COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

#### COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

#### COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Mandats de l'Assemblée

##### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 104**, Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal (mandat confié le 21 octobre 2025).

#### COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

#### Mandats de l'Assemblée

##### Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 108**, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique (mandat confié le 4 novembre 2025).

#### Mandats réglementaires

##### Interpellation :

- Du député de Matane-Matapédia à la ministre de l'Éducation sur le sujet suivant : *L'éducation : quelles priorités du gouvernement caquiste avant la fin de son mandat?* (avis donné le 30 octobre 2025).

## COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

### COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

#### **Mandats de l'Assemblée**

##### Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 111**, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions (mandat confié le 4 novembre 2025).

##### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 4**, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2025 et modifiant d'autres dispositions (mandat confié le 4 novembre 2025).

### COMMISSION DES INSTITUTIONS

#### **Mandats de l'Assemblée**

##### Consultation générale :

- **Projet de loi n° 1**, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec (mandat confié le 22 octobre 2025).

##### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 220**, Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil (mandat confié le 1<sup>er</sup> octobre 2025).

### COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

#### **Mandats réglementaires**

##### Interpellation :

- De la députée de Robert-Baldwin à la ministre responsable de la Condition féminine sur le sujet suivant : *Les engagements brisés du gouvernement caquiste : on ne protège pas les femmes à moitié* (avis donné les 23 et 30 octobre 2025).

## COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### **Mandats de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 103**, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté (mandat confié le 21 octobre 2025).
- **Projet de loi n° 106**, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux (mandat confié le 1<sup>er</sup> octobre 2025).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 1<sup>er</sup> octobre 2025).

## COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

## Partie 5

### QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent  
au Feuilleton du mercredi*

- 3) M. Marissal (Rosemont) – **30 septembre 2025**  
À la ministre de l'Éducation

Au Québec, les allergies alimentaires touchent jusqu'à trois enfants par classe et près de 25 % des réactions allergiques surviennent à l'école. On le sait, en cas de réaction allergique grave, une intervention trop tardive peut entraîner la mort en quelques minutes à peine.

Pourtant, à l'heure actuelle, le Québec demeure la seule province canadienne à ne pas avoir adopté de réglementation afin d'encadrer la prévention et la gestion des allergies alimentaires en milieu scolaire. Face à cette absence de cadre uniformisé, certaines écoles se sont dotées de leur propre protocole d'intervention en cas de réaction allergique, tandis que d'autres ont tout simplement adopté le bannissement systématique des allergènes, ce qui n'est pourtant pas une approche recommandée par la Santé publique.

L'approche actuelle du gouvernement du Québec semble être de déléguer la responsabilité de ce dossier aux centres de services scolaires, qui n'ont pourtant ni l'expertise en matière de gestion des allergies alimentaires, ni l'autorité nécessaire pour imposer des mesures adéquates aux directions d'écoles sans réglementation provinciale.

Résultat : ce sont les parents d'enfants allergiques qui, bien souvent, doivent pallier le manque d'encadrement des allergies alimentaires dans le système scolaire, par exemple en assurant eux-mêmes la formation du personnel, en multipliant les rappels et en vivant avec la peur constante qu'une erreur évitable soit commise. Pourtant, élaborer une réglementation nationale pour encadrer la gestion des allergies alimentaires dans les écoles, en collaboration avec la Santé publique, permettrait d'alléger le fardeau des parents, tout en représentant une solution facile à implanter dans de brefs délais.

L'Association des allergologues et immunologues du Québec (AAIQ), qui rassemble les spécialistes de référence en allergies alimentaires, a exprimé à maintes reprises sa préoccupation face à l'absence de législation provinciale assurant la gestion adéquate des allergies dans les écoles du Québec. Selon l'AAIQ, seule l'adoption rapide d'une réglementation claire et uniforme permettrait de protéger convenablement les plus de 75 000 élèves allergiques et de soutenir efficacement le personnel scolaire à cette fin.

Ma question pour la ministre est la suivante :

Est-ce que le ministère de l'Éducation peut s'engager à travailler dans les plus brefs délais, en collaboration avec la Direction de la santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'élaboration d'une réglementation panquébécoise pour encadrer et standardiser la gestion des allergies alimentaires dans l'ensemble des établissements scolaires du Québec?

4) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **30 septembre 2025**

Au ministre responsable des Services sociaux

En mai 2022, le CIUSSS de la Capitale-Nationale annonçait la conversion de l'ancienne maison d'hébergement de l'Armée du Salut sur la côte du Palais en un centre offrant des services d'accueil, de convalescence, de soutien aux dépendances et d'intervention pour les personnes en situation d'itinérance. Le centre devait ouvrir en 2024. Or, selon les informations rapportées par *Le Soleil*, le 3 avril 2025, l'ouverture est maintenant prévue à l'hiver 2026, « si l'avancement des travaux se déroule comme prévu ». Dans le contexte d'une crise persistante de l'itinérance à Québec, ces délais soulèvent des inquiétudes importantes quant à l'accès aux services.

1. Le ministre peut-il expliquer les causes des retards qui ont repoussé l'ouverture du centre de 2024 à 2026, ainsi que les étapes à venir pour respecter le nouvel échéancier?
2. Quelles mesures ont été mises en place pour compenser l'absence de ce centre dans l'offre de services en itinérance à Québec en attendant son ouverture?

16) M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) – **30 septembre 2025**  
À la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le contexte commercial mondial exerce une pression croissante sur plusieurs ressources critiques. Ainsi, les tarifs douaniers imposés par l'administration du président Donald Trump affectent directement des secteurs clés comme l'acier, l'aluminium et la foresterie, générant une incertitude économique notable.

L'industrie sidérurgique canadienne, notamment, doit composer avec la concurrence de pays comme la Chine, qui pratiquent fréquemment le dumping et contournent les mesures protectionnistes en faisant transiter leur acier par des pays tiers, où il est transformé avant d'être exporté au Canada.

En 2022, le gouvernement a présenté, et l'Assemblée nationale a adopté, le projet de loi n° 12, qui visait à renforcer l'achat local et responsable dans les marchés publics, notamment en dotant les organismes publics d'outils favorisant les entreprises québécoises et canadiennes lors des appels d'offres.

Dans ce contexte, serait-il possible de connaître, pour les cinq dernières années, le volume total d'acier utilisé dans les projets d'infrastructure financés par l'État québécois, ainsi que la proportion de cet acier provenant de producteurs canadiens?

23) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **1<sup>er</sup> octobre 2025**  
Au ministre responsable des Services sociaux

Le droit à un chien d'assistance est maintenant reconnu au Québec, notamment pour les victimes d'acte criminel et les personnes souffrant d'un handicap.

Les frais pour l'acquisition et l'entraînement d'un tel chien sont par ailleurs admissibles à un remboursement pour les victimes d'acte criminel.

Or, l'absence de processus formel pour reconnaître la certification des chiens d'assistance et des écoles et entraîneurs canins compétents ouvre la porte à plusieurs situations d'abus par des personnes mal intentionnées, laissant parfois les victimes seules avec un chien mal entraîné et incapable d'accomplir la mission de soutien pour laquelle il a été acquis.

Or, en juin 2024, le gouvernement a produit le rapport intitulé « Reconnaître les chiens d'assistance au Québec : Recommandations déposées au ministre responsable des Services sociaux ».

Le rapport identifie plusieurs enjeux relatifs aux chiens d'assistance, notamment au niveau de la qualité de la formation et de l'entraînement des chiens d'assistance, et la multiplication des écoles de dressage sans garanties de qualité et de compétence quant aux entraîneurs, ce qui peut compromettre la sécurité des personnes handicapées et du public, sans oublier la possibilité de fraude et d'usurpation de titre de chien d'assistance.

En conséquence, le rapport recommande de :

- Développer une norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité;
- Adopter une loi spécifique aux chiens d'assistance (si aucune loi habilitante ne peut être modifiée) et prévoir un règlement d'application.

Dans ses conclusions, le rapport affirme qu'il « apparaît clair que le statu quo n'est pas souhaitable », mais aucun suivi n'a été fait concernant ces recommandations.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le ministre reconnaît-il que la sécurité des personnes handicapées et du public est compromise par la multiplication des écoles de dressages sans encadrement relatif à la qualité et la compétence des chiens d'assistance?
- Le ministre reconnaît-il les risques de fraudes et abus relatifs aux chiens d'assistance, notamment auprès des programmes d'indemnisation du gouvernement, comme le programme d'indemnisation des victimes d'acte criminel, qui remboursent des frais d'acquisition de chien d'assistance sans qu'il n'existe de normes ou de qualifications québécoises reconnues?
- Est-ce que le ministre responsable des Services sociaux va élaborer ou présenter une nouvelle norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité des écoles de dressage canin, et si oui, selon quel échéancier?

- 32) M. Ciccone (Marquette) – **2 octobre 2025**  
À la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Le 5 mai 2022, le Comité québécois sur le développement du hockey déposait neuf recommandations pour assurer l'avenir de notre sport national et préserver l'accessibilité aux infrastructures de proximité. Trois ans plus tard, selon un reportage de Radio-Canada publié le 8 septembre 2025, certaines patinoires extérieures de Trois-Rivières risquent de ne pas ouvrir cet hiver, faute de main-d'œuvre et en raison des effets croissants des changements climatiques sur leur entretien.

Pire encore, le comité consultatif citoyen Animer et Soutenir la Communauté a recommandé la fermeture de deux patinoires, une décision qui suscite une vive déception chez de nombreux résidents, lesquels rappellent que ces espaces sont bien plus que de simples surfaces glacées : ce sont des lieux de rencontre, d'initiation au sport, de cohésion sociale et de promotion des saines habitudes de vie.

Dans ce contexte, il est difficile de ne pas constater l'écart entre les recommandations formulées il y a plus de trois ans par le Comité québécois sur le développement du hockey et la situation actuelle vécue dans nos quartiers. Les patinoires extérieures représentent l'un des premiers contacts des jeunes avec le hockey et avec l'activité physique. Leur fermeture affaiblit non seulement le tissu social, mais elle compromet également la mission même de développement du sport que le gouvernement dit vouloir encourager.

La ministre responsable du Sport du Loisir et du Plein air peut-elle expliquer comment son gouvernement entend appuyer concrètement les municipalités qui, comme Trois-Rivières, font face à des défis croissants liés au manque de ressources et aux effets du climat, afin d'éviter que les recommandations du Comité québécois sur le développement du hockey ne demeurent lettre morte et que l'accès au sport de proximité, particulièrement au hockey, ne soit de plus en plus compromis au Québec?

33) M. Ciccone (Marquette) – **2 octobre 2025**

À la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

Un sondage mené auprès de 857 pédiatres spécialistes dans le cadre du Programme canadien de surveillance pédiatrique de la Société canadienne de pédiatrie révèle que près de 17 % d'entre eux ont dû traiter des adolescents ayant subi des complications de santé après avoir consommé des suppléments ou des substances visant à améliorer leur performance sportive. Des jeunes de seulement 10 à 12 ans sont concernés, et plus de la moitié des cas touchent des garçons de 13 à 15 ans. Ces produits, pourtant facilement accessibles en ligne, à l'épicerie ou en pharmacie, peuvent avoir des effets néfastes importants, notamment sur les reins et la santé gastro-intestinale.

Or, plus de la moitié des pédiatres sondés disent ne pas faire de dépistage de ces substances et une proportion significative admet ne pas en connaître suffisamment les risques. Les chercheurs estiment qu'il est urgent d'outiller les médecins, les parents et les jeunes pour prévenir de graves problèmes de santé.

Est-ce que la ministre peut nous dire si elle a pris connaissance de ces données inquiétantes révélées par Radio-Canada le 27 août 2025 et quelles mesures son gouvernement a mises en place pour sensibiliser les jeunes sportifs et leurs parents? Surtout, peut-elle confirmer si elle a interpellé son collègue, le ministre de la Santé, afin qu'une action concertée et immédiate soit entreprise pour encadrer la vente libre de ces substances et éviter de nouveaux cas de complications médicales chez nos adolescents?

37) M. Tanguay (LaFontaine) – **2 octobre 2025**

Au ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Dans un article publié par Le Devoir le 20 septembre 2025, on apprenait que trois infirmières praticiennes spécialisées (IPS) nouvellement diplômées en santé mentale en Abitibi-Témiscamingue se sont vu refuser un poste dans leur région, à la suite de nouvelles « cibles » imposées par Santé Québec.

Ces IPS avaient pourtant complété leur formation avec l'objectif de répondre aux besoins criants en santé mentale, notamment en pédopsychiatrie, où les listes d'attente sont longues et où des jeunes de La Sarre avaient déjà été informés qu'ils pourraient enfin bénéficier d'un suivi spécialisé. Ces patients souffrent pour plusieurs d'anxiété, de TDAH ou encore d'un trouble du spectre de l'autisme, et l'arrivée d'une IPS devait marquer un tournant dans leur prise en charge.

De plus, ces IPS avaient obtenu du gouvernement une bourse d'études de 60 000 \$ conditionnelle à un engagement minimal de 6 000 heures dans le réseau public. Faute de postes disponibles, elles craignent maintenant d'être contraintes de rembourser cette somme, alors même qu'elles sont prêtes à servir dans leur communauté d'origine. Cette situation est d'autant plus incohérente que le gouvernement dit vouloir renforcer la première ligne et miser sur la prévention.

Le ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue peut-il indiquer :

Comment explique-t-il que, malgré les orientations du gouvernement en faveur d'un meilleur accès à la première ligne, trois IPS en santé mentale formées dans sa région se voient aujourd'hui refuser un poste?

Combien de postes d'IPS en santé mentale ont été attribués à l'Abitibi-Témiscamingue pour l'année en cours en vertu des nouvelles cibles de Santé Québec?

Quelles mesures entend-il prendre pour permettre aux IPS formées en Abitibi-Témiscamingue d'y pratiquer, et répondre aux besoins locaux, plutôt que de les forcer à déménager vers d'autres régions?

Quelles directives son gouvernement donnera-t-il concernant le remboursement des subventions de 60 000 \$ aux IPS diplômées qui, en raison du manque de postes disponibles dans leur région, ne peuvent pas honorer leur engagement de service prévu?

38) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**  
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que la Loi modifiant la Loi sur les mines (2024, chapitre 36) introduit de nouvelles obligations pour les titulaires de droits exclusifs d'exploration, mais que plusieurs mesures ne sont toujours pas en vigueur faute de règlement d'application;

Considérant que plusieurs acteurs du secteur minier, dont l'Association minière du Québec et des élus municipaux, ont exprimé leurs préoccupations face à l'incertitude, aux délais et à la complexité croissante du cadre réglementaire;

Le ministre peut-il indiquer si des analyses ont été réalisées afin d'évaluer les effets de cette réforme sur les investissements miniers au Québec?

- 39) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**  
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que l'accès à l'énergie constitue un obstacle au développement de plusieurs projets miniers, notamment dans le Nord-du-Québec et en Abitibi-Témiscamingue, et que l'électrification des opérations minières est essentielle à la réduction des émissions du secteur;

Le ministre peut-il nous dire si des projets miniers ont été ralentis ou bloqués en 2024-2025 en raison d'un accès insuffisant à l'énergie, et quelles actions ont été entreprises pour appuyer l'électrification des activités minières dans les régions concernées?

- 40) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**  
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que le Québec a adopté en 2020 une Stratégie sur les minéraux critiques et stratégiques (MCS) afin de tirer parti de la transition énergétique mondiale;

Considérant que cette stratégie doit faire l'objet d'une mise à jour régulière, notamment en fonction des ententes internationales et des besoins des filières industrielles;

Considérant que plusieurs projets d'exploitation de lithium et de graphite sont en développement au Québec;

Le ministre peut-il préciser :

Le nombre de projets liés aux minéraux critiques et stratégiques actuellement en phase d'exploration ou de production;

Les investissements publics consentis à ces projets depuis 2020;

La date prévue pour le dépôt d'une mise à jour de la Stratégie sur les MCS?

- 41) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**  
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que le premier ministre, lors d'une déclaration en Allemagne, a reconnu l'urgence d'agir pour saisir les opportunités offertes par le secteur minier, en s'engageant à raccourcir les délais et à réduire la bureaucratie;

Considérant que le gouvernement multiplie les annonces publiques et les ententes internationales, qu'il vante le potentiel minier du Québec à l'étranger, mais que sur le terrain, les entreprises minières sont confrontées à une lourdeur administrative croissante, à des soustractions de territoire répétées et à des contraintes réglementaires de plus en plus complexes;

Considérant que, selon les plus récentes données, c'est désormais 45,7 % du territoire québécois qui est soit inaccessible à l'exploration minière (38,3 %), soit fortement contraint (7,4 %), ce qui représente une superficie excédant celle de l'Alberta ou de la Saskatchewan;

Le ministre peut-il expliquer comment il concilie le discours de promotion internationale du potentiel minier du Québec avec les entraves réglementaires croissantes sur le terrain, et préciser les engagements concrets qu'il entend prendre pour :

Réduire les délais d'octroi des autorisations dans le secteur minier;  
Mettre fin aux soustractions de territoire systématiques et récurrentes;  
Harmoniser les processus administratifs entre les différents ministères impliqués;  
Fixer des délais maximums pour le traitement des demandes, afin de garantir la prévisibilité nécessaire aux investisseurs?

42) M. Kelley (Jacques-Cartier) – **2 octobre 2025**  
Au ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Considérant que le développement minier implique de multiples ministères et organismes, touchant l'environnement, les affaires municipales et l'énergie;

Considérant que cette multiplicité d'intervenants crée une lourdeur administrative qui nuit à la prévisibilité des projets;

Considérant que les investisseurs étrangers exigent une meilleure coordination des instances gouvernementales;

Le ministre peut-il indiquer :

Quelles mesures concrètes sont actuellement en place pour coordonner les processus entre les différents ministères concernés;  
Le calendrier prévu pour la mise en œuvre de cette harmonisation?

43) M. Tanguay (LaFontaine) – **7 octobre 2025**

Au ministre responsable de la région de l’Abitibi-Témiscamingue

Dans un article publié le 21 septembre par Radio-Canada, on apprenait que le recours massif à la main-d’œuvre indépendante en navettage dans le réseau de la santé en Abitibi-Témiscamingue prive directement l’économie régionale de retombées majeures. Selon l’étude de la firme MCE Conseils, pour chaque tranche de 100 \$ dépensée par le CISSS-AT, seulement 5,60 \$ retournent dans l’économie locale lorsque la main-d’œuvre vient de l’extérieur, contre 40,60 \$ lorsqu’il s’agit de travailleuses et travailleurs de la région.

Alors que le premier ministre affirme qu’aucun autre gouvernement n’a autant fait pour les régions, rappelons que plus de 225 M\$ ont été engloutis en deux ans dans du personnel en navettage. Ce geste a accentué la dévitalisation économique et aggravé les pressions sociales, notamment sur le logement.

Comment le ministre responsable de la région de l’Abitibi-Témiscamingue explique-t-il que les choix de son gouvernement en matière de main-d’œuvre en santé alimentent l’exode économique et fragilisent les communautés locales? Quelles mesures concrètes entend-il mettre en place, dès maintenant, pour attirer et retenir une main-d’œuvre locale et faire en sorte que chaque dollar investi en santé profite réellement à l’économie régionale?

44) M. Morin (Acadie) – **7 octobre 2025**

Au ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit

Dans une lettre ouverte dans Le Devoir, le pneumologue Faiz Ahmad Khan reproche que le risque de tomber malade de la tuberculose soit 1000 fois plus élevé pour les Inuit du Nunavik que pour les autres Québécois nés au Canada. Les chiffres se sont particulièrement aggravés au cours des 10 dernières années. 2025 est la troisième année de suite lors de laquelle un nombre record de personnes ont développé la tuberculose active au Nunavik.

Face à cette montée, il propose le dépistage communautaire à grande échelle afin de trouver les personnes atteintes de la forme contagieuse de la tuberculose et de leur offrir rapidement un traitement. L’un des aspects insidieux de cette maladie est que même les personnes contagieuses peuvent demeurer asymptomatiques pendant des mois. L’objectif du dépistage est donc de trouver au plus tôt ces personnes, qui n’ont aucune idée qu’elles sont infectées, et de les traiter bien plus tôt que si l’on attendait qu’elles tombent malades. Il s’agit même d’une recommandation de l’Organisation mondiale de la santé dans les populations qui connaissent des taux élevés de tuberculose.

Le ministre a-t-il discuté avec le ministre de la Santé afin de fournir le financement et le soutien logistique nécessaires aux centres de santé et aux communautés du Nunavik afin de réaliser cette intervention à grande échelle sur le territoire?

- 45) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **9 octobre 2025**  
Au ministre responsable des Services sociaux

Avec l'arrivée du temps froid, plusieurs organismes communautaires et municipalités ont exprimé des préoccupations quant à la capacité du réseau à répondre aux besoins croissants des personnes en situation d'itinérance. Les périodes de froid accentuent les risques pour leur santé et leur sécurité, et exigent une planification spécifique de la part du gouvernement et de ses partenaires.

Le ministre peut-il indiquer quelles mesures précises ont été mises en place en prévision de l'hiver 2025-2026 pour assurer un nombre suffisant de places d'hébergement d'urgence, de ressources de répit et de services adaptés aux personnes en situation d'itinérance à travers le Québec?

Peut-il également préciser à quel moment les confirmations pour les places d'hébergement hivernal ont été envoyées aux organismes concernés?

Enfin, peut-il expliquer comment son ministère coordonne ses actions avec les organismes communautaires, les municipalités et les CIUSSS/CISSS afin d'assurer une réponse adéquate pendant la période hivernale?

- 46) M. Derraji (Nelligan) – **9 octobre 2025**  
Au ministre des Transports et de la Mobilité durable

Depuis le déploiement partiel de la plateforme SAAQclic et la diffusion des constats de la Vérificatrice générale du Québec, le dossier a pris une ampleur financière et opérationnelle considérable : la VGQ a documenté des retards et des surcoûts majeurs liés au programme CASA/SAAQclic, et des documents publics indiquent que le coût total du projet pourrait atteindre environ 1,1 G\$ (estimation projetée) tandis que la SAAQ déclarait un déficit cumulé de 492 M\$ au 31 décembre 2024; des auditions publiques récentes laissent entendre que ce déficit cumulé s'approche désormais du milliard de dollars.

Ma question est simple et porte sur l'état précis et les conséquences de ce dossier. Le ministre pourrait-il, au nom du gouvernement, fournir les réponses chiffrées et datées aux points suivants, au 30 septembre 2025 :

Quel est le montant exact du déficit cumulé de la SAAQ en date du 30 septembre 2025 (en précisant la méthodologie : comptabilité d'exercice, les provisions relatives à CASA/SAAQclic sont-elles incluses, etc.)?

Quels sont les impacts financiers directs (montants déjà engagés + coûts additionnels prévus) et l'impact budgétaire (révision des prévisions, reports d'investissements) résultant de l'annulation ou du non-respect du calendrier de livraison du projet SAAQclic (L3)?

Quels services seront touchés à court et moyen terme par cette annulation/ce retard (de la L3)?

Quels sont les coûts additionnels attribuables au retard (heure-personne supplémentaire, contrats de maintien en mode dégradé, gestion de crise), ventilés au minimum en : a) coûts déjà comptabilisés à ce jour; b) coûts estimés d'ici la fin de l'année 2025; c) coûts récurrents annuels anticipés si la plateforme n'atteint pas ses objectifs de productivité?

Enfin, le ministre peut-il préciser le coût (estimé) du système antérieur à SAAQclic (L0, L1, L2) — c'est-à-dire plus précisément, les dépenses de maintien, contractuelles et opérationnelles associées au système remplacé — afin de comparer le coût total net (anciennes dépenses + surcoûts SAAQclic) et d'évaluer le rendement économique du virage numérique entrepris?

47) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **21 octobre 2025**

À la ministre de l'Emploi

Dans plusieurs juridictions, dont l'Ontario, des mesures ont récemment été adoptées pour encadrer la publication de fausses offres d'emploi, communément appelées « ghost jobs ». Ces annonces sont publiées par des entreprises qui n'ont pas l'intention réelle d'embaucher, mais qui souhaitent plutôt donner une impression de vitalité économique ou maintenir un bassin de candidatures.

Selon le rapport Greenhouse 2024 State of Job Hunting, entre 18 % et 22 % des offres publiées sur certaines plateformes seraient des « ghost jobs », et près de trois chercheurs d'emploi sur cinq disent croire avoir été confrontés à ce phénomène.

Ces pratiques nuisent à la confiance du public, faussent les statistiques de postes vacants, gaspillent le temps et les ressources des personnes en recherche d'emploi — notamment dans le secteur des technologies — et contribuent à brouiller la lecture réelle de la pénurie de main-d'œuvre au Québec.

La ministre de l'Emploi peut-elle indiquer si son ministère a évalué l'ampleur du phénomène des fausses offres d'emploi au Québec, et si elle entend s'inspirer de l'initiative ontarienne afin d'interdire la publication d'offres qui ne correspondent pas à des postes réellement disponibles?

48) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **21 octobre 2025**  
À la ministre des Affaires municipales

Dans un article du *Soleil* publié le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et intitulé « “Seules au batte” en itinérance : Guilbault réplique à Marchand », la ministre des Affaires municipales a déclaré : « On a une table permanente Québec–municipalités en itinérance. [...] C'est un sujet et un forum en continu. »

Considérant l'ampleur de la crise de l'itinérance et le rôle central que la ministre attribue à cette table de concertation, la ministre peut-elle indiquer :

1. Quel est le mandat officiel de la table permanente Québec–municipalités en itinérance, tel qu'adopté ou validé par le ministère?
2. Quelles actions ou recommandations concrètes issues des travaux de cette table ont permis de faire avancer la coordination gouvernementale ou municipale en matière d'itinérance depuis sa création?
3. Quelles mesures tangibles ou décisions ont découlé de ces recommandations (ex. assouplissements réglementaires, programmes ou investissements ciblés)?
4. Comment le ministère évalue-t-il l'efficacité de cette table à ce jour — notamment quant à sa capacité à répondre aux besoins exprimés par les municipalités dans la lutte contre l'itinérance?
5. Quelle est la composition actuelle de cette table permanente?
6. À quelle fréquence cette table s'est-elle réunie depuis sa création?

49) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **21 octobre 2025**  
Au ministre de la Santé

Des jeunes de la communauté LGBTQ+ nous ont récemment interpellés concernant les obstacles auxquels ils font face pour obtenir la prophylaxie préexposition (PrEP), un traitement reconnu pour sa grande efficacité dans la prévention du VIH.

Au Québec, la PrEP est offerte gratuitement aux personnes de moins de 25 ans couvertes par le régime public d'assurance médicaments. Toutefois, plusieurs jeunes de moins de 25 ans sont automatiquement inscrits comme personnes à charge sur le régime privé de leurs parents. Ce régime ne leur permet pas d'accéder à la gratuité prévue dans le public, et soulève en plus des enjeux importants de confidentialité, puisque les renseignements liés à la consommation de médicaments peuvent être visibles par le titulaire du régime, c'est-à-dire un parent.

Cette situation crée donc une double barrière : financière, puisque ces jeunes doivent assumer le coût de leur traitement; et personnelle, puisque leur vie sexuelle peut être involontairement dévoilée à leurs parents ou à d'autres tiers. Dans un contexte où les infections au VIH sont à la hausse au Québec, ces barrières compromettent l'adoption de comportements responsables en matière de santé sexuelle.

Ma question est donc la suivante :

Le ministre de la Santé entend-il modifier les règles d'accès à la PrEP afin de garantir la gratuité et la confidentialité à l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans, peu importe leur type de couverture d'assurance médicaments?

50) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **21 octobre 2025**  
À la ministre de l'Enseignement supérieur

Le Réseau des Centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT), composé de 59 centres rattachés à des établissements collégiaux partout au Québec, est un dispositif qui regroupe 2 400 spécialistes. Il génère d'importantes retombées économiques tant pour les entreprises que pour les communautés. À titre d'exemples, lors de la dernière année financière, le réseau a engendré 175 millions en chiffre d'affaires, a accompagné 5 679 entreprises et organismes et a aidé à réaliser 13 349 projets.

Les CCTT jouent particulièrement un rôle clé en accompagnant les PME québécoises, en leur offrant un accès à une expertise de pointe souvent inaccessible en interne, notamment pour celles qui ne disposent pas de service de recherche et développement. En ce sens, il est indéniable que ces centres soutiennent la croissance durable de l'économie québécoise et favorisent le développement de la recherche et de l'innovation. Également, par le biais d'activités de recherche appliquée, les CCTT contribuent à la mission collégiale, qui consiste notamment à préparer les étudiantes et les étudiants au marché de travail afin que les PME québécoises, particulièrement celles en région, puissent avoir de la main-d'œuvre qualifiée.

Le 18 avril dernier, le Réseau des CCTT a appris le retrait de son financement de base de la part du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Le désengagement du ministère équivaut à une suppression de 86 000 \$ du budget annuel de chacun des CCTT. Or, le financement gouvernemental contribue au maintien des structures économiques régionales et des emplois au sein des centres à la grandeur du Québec : cette coupure compromet donc la structure même du Réseau.

Or, dans un article du journal *Le Devoir* daté du 16 avril 2024, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) évoque l'ébauche d'un plan d'action sur la recherche au collégial qui prendrait en compte un meilleur financement des CCTT. De plus, le MES a annoncé la possibilité de réviser le modèle de financement des CCTT durant l'exercice financier 2024-2025.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

1. Le plan d'action a-t-il finalement été élaboré? Si oui, quelles actions concrètes visent les CCTT? Sinon, l'élaboration d'un plan d'action est-elle toujours prévue?
2. Concernant la révision du modèle de financement : Est-ce que le MES entend s'adjoindre du Réseau des CCTT – Synchronex pour déterminer les critères de financement, notamment sur la base des travaux que le Réseau mène actuellement avec d'autres organisations québécoises et internationales, pour établir des indicateurs comparables et structurants en matière de recherche appliquée et d'innovation?
3. Comment la ministre compte-t-elle optimiser l'utilisation des CCTT pour soutenir les PME dans leur pénurie de main-d'œuvre?

51) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **21 octobre 2025**  
À la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le Réseau des Centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT), composé de 59 Centres rattachés à des établissements collégiaux partout au Québec, est un dispositif qui regroupe 2 400 spécialistes. Il génère d'importantes retombées économiques tant pour les entreprises que pour les communautés. À titre d'exemples, lors de la dernière année financière, le réseau a engendré 175 millions en chiffre d'affaires, a accompagné 5 679 entreprises et organismes et a aidé à réaliser 13 349 projets.

Les CCTT jouent particulièrement un rôle clé en accompagnant les PME québécoises, en leur offrant un accès à une expertise de pointe souvent inaccessible en interne, notamment pour celles qui ne disposent pas de service de recherche et développement. En ce sens, il est indéniable que ces Centres soutiennent la croissance durable de l'économie québécoise et favorisent le développement de la recherche et de l'innovation.

Le 18 avril dernier, le Réseau des CCTT a appris le retrait de son financement de base de la part du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Le désengagement du ministère équivaut à une suppression de 86 000 \$ du budget annuel de chacun des CCTT. Or, le financement gouvernemental contribue au maintien des structures économiques régionales et des emplois au sein des centres à la grandeur du Québec : cette coupure compromet donc la structure même du Réseau.

Dans la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation, vision 2022-2027, les CCTT sont décrits comme « des acteurs clés de la recherche appliquée institutionnelle régionale grâce à leur proximité avec les besoins des milieux preneurs. Les CCTT sont près des PME locales, des moteurs économiques importants des régions, et contribuent à faire croître leur compétitivité par l'adaptation et le transfert de solutions innovantes. » (p.33) Il est aussi écrit que « le gouvernement souhaite maximiser la performance des centres ». (p.33)

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

1. La ministre trouve-t-elle cohérent de couper dans le Réseau des CCTT alors que sa mission est alignée avec les grandes orientations de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation et que le gouvernement souhaite en maximiser la performance?
2. La ministre reconnaît-elle que les CCTT jouent un rôle important dans le développement régional et que d'affaiblir le réseau en coupant son financement gouvernemental pourrait compromettre la vitalité dans différentes régions au Québec?
3. La ministre compte-t-elle rétablir le financement des CCTT? Sinon, que compte-t-elle faire pour assurer le maintien des activités et la solidité de tout le réseau, étendu partout au Québec?

- 52) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – **21 octobre 2025**  
Au ministre du Travail

Selon un article du *Journal de Montréal* publié le 25 septembre 2025, la grande transformation numérique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), appelée Plan Monarque, est pilotée par M. Michel Dumas, ancien vice-président de la firme LGS (IBM). Cette même firme a participé au projet SAAQclic, qui a connu d'importants problèmes de fonctionnement et des dépassements de coûts.

Le ministre du Travail peut-il confirmer la nature du rôle confié à M. Dumas au sein de la CNESST et préciser les mesures prévues par son ministère afin d'assurer la saine gestion, la transparence et la réussite de cette transformation numérique majeure?

- 53) Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) – **22 octobre 2025**  
Au ministre de la Cybersécurité et du Numérique

Dans son plan stratégique 2024-2028, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique identifie l'enjeu de la littératie numérique comme une priorité. Le ministre a la responsabilité de « favoriser l'accès aux services publics pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens afin qu'ils puissent bénéficier des avantages de leur utilisation dans un mode numérique ».

On y apprend aussi qu'une réflexion est présentement menée à l'échelle gouvernementale « dans le but de dégager les meilleures pistes d'actions pour atténuer les effets de la fracture numérique ». Or, il est difficile de trouver des actions concrètes du gouvernement en ce sens.

Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique peut-il nous expliquer quelles mesures concrètes il entend déployer pour favoriser la littératie numérique au sein de la population, notamment chez les personnes âgées?

54) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **23 octobre 2025**  
Au ministre du Travail

Les employés et employées d'entretien ménager travaillant dans les édifices publics au Québec, syndiqués ou non, sont assujettis par deux décrets couvrant leur secteur. Il s'agit d'environ 16 000 travailleurs et travailleuses pour la région de Montréal et de 10 000 pour Québec et ses environs. À la suite de négociations, le syndicat et l'Association des entrepreneurs de services d'édifices Québec inc. en sont venus à une entente pour la nouvelle convention collective maîtresse de Montréal. Les bonifications et mesures à l'entente sont donc en démarche afin d'être ratifiées pour que les travailleuses et travailleurs concernés puissent avoir droit à leur augmentation salariale et aux bonifications de leurs avantages sociaux. Ces mesures représentent une amélioration concrète et essentielle dans leur vie quotidienne dans un contexte de hausse des loyers et d'inflation. Chaque semaine de retard, pour une augmentation moyenne de 1,70 \$/heure, représente une perte pouvant aller jusqu'à 69 \$ par semaine.

Étant donné que le processus de renouvellement du Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal, c. D-2 r.15, est en cours; qu'une convention collective a été conclue en décembre 2024 et qu'une requête en modification du décret a été signifiée au ministère du Travail en février 2025, la prochaine étape serait une prépublication à la Gazette officielle pour une éventuelle entrée en vigueur du décret.

En somme, l'attente d'une prépublication comme prochaine étape vers la ratification du décret par le ministère du Travail est attendue afin que des milliers de personnes puissent bénéficier des conditions déjà convenues.

Considérant ce qui précède, mes questions pour le ministre sont les suivantes :

1. Comment le ministre explique-t-il qu'une prépublication à la Gazette officielle ne soit pas encore faite?
2. Quelles sont les raisons qui empêchent le ministre du Travail d'aller de l'avant avec le règlement de ce dossier?

55) M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) – **24 octobre 2025**  
À la ministre de la Famille

En avril 2023, un reportage de Radio-Canada nous apprenait l'inaccessibilité des locaux des garderies pour de nombreux parents avec handicap physique (RDI, *Garderies inaccessibles*, 22 avril 2023). Les organismes de défense des droits des personnes handicapées ont alors fait la demande que l'information sur l'accessibilité des locaux des SGEE soit visible pour tous sur le nouveau portail d'inscription aux services de garde. La ministre de la Famille de l'époque s'était alors engagée à inclure cette information dans le nouveau portail.

Pour les parents en situation de handicap, trouver un SGEE accessible relève du parcours du combattant. L'actuelle Place 0-5 ne contient presque aucune information concernant l'accessibilité des locaux des garderies et des CPE, et les employés n'ont généralement pas de connaissance en matière d'accessibilité. Les parents doivent donc se résoudre à visiter les SGEE un par un en espérant tomber sur des locaux accessibles un jour. Pour l'autonomie et l'inclusion de tous les parents, visibiliser l'accessibilité physique des installations serait une mesure qui marquerait un premier pas vers l'accessibilité universelle dans le réseau de SGEE. D'autant plus, le ministère a subventionné l'organisme AlterGo afin qu'il développe des outils pour soutenir les SGEE dans l'évaluation de leur accessibilité, notamment une grille d'auto-évaluation (AlterGo, L'Accessibilité universelle des services de garde; Grille d'auto-évaluation).

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- Est-ce que son ministère a informé tous les SGEE de l'existence de l'outil d'auto-évaluation créé par AlterGo et a-t-il sensibilisé les SGEE à remplir et détailler ces informations sur le Portail?
- Dans le déploiement du Portail d'inscription aux services de garde, la ministre tiendra-t-elle l'engagement public de sa prédécesseure en exigeant à tous les SGEE d'afficher sur le portail web le niveau d'accessibilité physique de leurs installations?

56) M. Chassin (Saint-Jérôme) – **28 octobre 2025**  
Au ministre de la Santé

Dans le cadre du projet de loi n° 106, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux, des analyses ont été produites à la demande ou à l'intérieur du MSSS. Il est notamment question d'un tel document dans une chronique de Tommy Chouinard. Selon l'article, il s'agit d'un document préparé par « quelques médecins leaders du réseau » et Dre Emmanuelle Britton, qui agissait à titre de conseillère dans la direction générale de la gestion des effectifs médicaux, de l'accès à la première ligne et de l'accès à la médecine spécialisée au MSSS. Ledit document soulignerait « les incohérences, les angles morts, la non-possibilité d'opérationnaliser le projet de loi 106 ». Toujours selon les propos rapportés de la Dre Britton, ce document aurait été présenté lors d'une rencontre au sein du MSSS, notamment le sous-ministre en titre, Daniel Paré, et/ou son équipe.

- Est-ce que le ministre a été mis au courant de l'existence de cet avis défavorable?
- Sait-il de quel document il s'agit?
- Peut-il fournir ce document aux parlementaires, ou encore le rendre public et nous en informer?

57) Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) – **29 octobre 2025**  
Au ministre de la Santé

Dans leurs fonctions, les députés peuvent être amenés à intervenir auprès des différents ministres afin de leur soumettre des situations exceptionnelles vécues par leurs concitoyens, lesquelles appellent des interventions tout aussi exceptionnelles — en l'occurrence, l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

S'il est légitime de s'inquiéter des dérives potentielles liées à l'usage du pouvoir discrétionnaire ministériel, il demeure néanmoins que, dans certaines circonstances critiques — par exemple en cas de risque de dénuement total et/ou d'atteinte grave à la santé — que ce pouvoir constitue un instrument essentiel de flexibilité et de responsabilité ministérielle.

Le ministre de la Santé peut exercer son pouvoir discrétionnaire de plusieurs manières, notamment par l'administration de son budget discrétionnaire ou encore par son pouvoir de dérogation, lequel lui permet d'accorder l'accès à la RAMQ à des personnes qui ne sont pas résidentes du Québec selon les conditions prévues à l'article 10.1 du chapitre M-19.2.

Toutefois, pour ce qui est des personnes lourdement handicapées — et pour lesquelles aucune directive claire n’a été transmise aux établissements — un risque d’iniquité de traitement subsiste. Le ministre de la Santé s’en remet alors aux mécanismes mis en œuvre par Santé Québec à travers ses établissements. Certes, chaque établissement sous la responsabilité de Santé Québec conserve une autonomie dans la gestion de ses services et de ses soins en fonction de ses ressources. Cependant, il est arrivé à diverses reprises que le ministre exerce son pouvoir discrétionnaire dans des cas exceptionnels, notamment celui, hautement médiatisé, de M. Jonathan Marchand.

Je lui ai récemment soumis un cas similaire, ayant déjà cheminé par les processus du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services ainsi que du Protecteur du citoyen, et qui s’est retrouvé, en dernier recours, à mon bureau. Plusieurs semaines après la transmission du dossier au ministre de la Santé — et après avoir reçu une confirmation de traitement assortie d’un numéro de référence — le conseiller du ministre nous a informés que ce dernier ne se penchait pas sur ce type de demandes discrétionnaires et nous a invités à communiquer avec Santé Québec. Or, Santé Québec n’était pas au fait du dossier ni du numéro de référence. Bref, aucune instance n’a donné suite à cette demande discrétionnaire.

Mes questions au ministre de la Santé :

1. Pourquoi offrir l’inscription d’un numéro de requête aux demandes discrétionnaires reçues si celles-ci ne sont pas traitées?
2. Comment, où et par qui cheminent les demandes discrétionnaires relatives aux personnes lourdement handicapées sont transmises au cabinet du ministre de la Santé?
3. L’article 669 de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux stipule que le ministre peut, de sa propre initiative à l’égard d’un prestataire de services du domaine de la santé et des services sociaux ou à la demande d’un tel prestataire, accorder une autorisation permettant à ce prestataire de recourir, pour la période qu’il détermine, aux services d’une agence de placement de personnel ou à de la main-d’œuvre indépendante, et ce, dans des circonstances exceptionnelles. Quelles sont ces circonstances exceptionnelles et comment est-il possible de soumettre une telle demande?
4. Le ministre prend-il l’engagement d’envoyer des clarifications sur le processus des demandes discrétionnaires relatives aux personnes lourdement handicapées, ainsi que sur ces circonstances exceptionnelles à l’ensemble des bureaux de circonscription, afin d’éviter non seulement une perte de temps pour les équipes des députés, mais aussi pour les siennes, tout en cessant de créer de fausses attentes pour les citoyens concernés?

5. Le ministre prend-il l'engagement d'émettre des orientations claires à Santé Québec et à ses établissements concernant les personnes lourdement handicapées, afin de minimiser les risques d'iniquité de traitement?

58) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **29 octobre 2025**  
Au ministre de la Santé

Le 1<sup>er</sup> novembre 2023, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion soulignant l'importance de sensibiliser davantage la population aux enjeux vécus par les personnes en situation d'immunosuppression. Par ce fait, les législateurs ont reconnu le « i » rouge incliné comme symbole officiel de prévention des personnes immunosupprimées. La motion évoque également l'instauration d'une « Journée nationale des personnes immunosupprimées ».

Depuis ce temps, le symbole du « i » rouge incliné commence à prendre place dans l'espace public et des efforts sont faits pour en augmenter la portée. L'ancien directeur national de la Santé publique, le Dr Luc Boileau, a même arboré publiquement ce symbole et soutient son utilisation.

Mes questions sont les suivantes :

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux déploie-t-il des efforts pour appuyer l'initiative?
- Le ministre de la Santé entend-il appuyer l'adoption d'une loi officialisant la Journée nationale des personnes immunosupprimées?
- Quel est le calendrier en vue de l'adoption d'une telle loi?

59) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **30 octobre 2025**  
Au ministre de la Santé

En avril 2021, après deux années de représentations soutenues, le ministre de la Santé annonçait un réajustement financier des frais de déplacement médicaux pour les patients des régions. Le gouvernement n'avait pas indexé les barèmes de ce programme depuis 10 ans.

Depuis 2023, bien qu'une indexation annuelle soit appliquée, ce programme ne couvre encore qu'une partie des coûts réels engendrés. Il en résulte que les patients eux-mêmes doivent déboursier personnellement des sommes importantes pour obtenir un accès aux soins de santé spécialisés et surspécialisés, constituant une iniquité flagrante dans le système public de santé dont l'accès doit pourtant être universel et gratuit. J'ai déposé une pétition de 2 500 signataires à l'Assemblée nationale en septembre 2024, réclamant de revoir la Politique de déplacement des usagers (PDU) afin de rembourser le coût réel des déplacements médicaux. À l'étude des crédits, en mai dernier, les équipes du ministre ont confirmé que la révision complète de la PDU était à l'échéancier pour l'automne 2025.

Mes questions sont les suivantes :

- À deux mois de la fin de l'année 2025, le ministère de la Santé a-t-il amorcé son exercice de révision de la Politique de déplacement des usagers?
- Pour mener cet exercice, a-t-il consulté les établissements et les patients pour nous présenter des barèmes actualisés qui reflèteront les coûts réels engendrés?
- Quand le ministre prévoit-il présenter sa nouvelle Politique de déplacements des usagers et quel est le calendrier de sa mise en œuvre?

60) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **4 novembre 2025**

À la ministre de l'Éducation

Selon les données préliminaires révélées par le ministre de l'Éducation lors de l'étude des crédits, le taux de sortie sans diplôme et sans qualification des élèves du secondaire du réseau public lors de l'année scolaire 2023-2024 s'élève à 16,9 %. C'est une hausse par rapport aux années précédentes : 15,1 % pour 2022-2023 et 16,3 % pour 2021-2022.

Le taux de décrochage dans les écoles secondaires varie beaucoup selon les programmes : projet pédagogique particulier (PPP) avec ou sans sélection et le programme régulier.

Les questions suivantes ont été élaborées à partir du tableau concernant les taux de décrochage annuels (taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi l'ensemble des sorties en formation des jeunes au secondaire), pour la cohorte 2022-2023 suivis jusqu'en 2023-2024, selon la déclaration dans un PPP. Ce tableau (numéro 2RP\_EDUC-14) se retrouve à la page 37 du document intitulé *Réponses aux demandes de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition* présenté dans le cadre de l'étude des crédits 2025-2026.

Mes questions pour la ministre sont les suivantes :

- 1) Afin d'avoir un portrait plus complet, la ministre pourrait-elle créer trois tableaux distincts pour obtenir les taux de sorties sur 5, 6 et 7 ans, chacun distinguant avec trois colonnes différentes les taux de sorties sans qualification, sans diplôme et l'amalgame de ces deux types de taux de sortie? Serait-il possible de fournir, pour chacun de ces tableaux, en plus des pourcentages, le nombre d'élèves concernés (n) et d'ajouter aussi aux tableaux les n totaux provinciaux pour chaque catégorie (public/privé et féminin/masculin)? Pour chaque tableau, serait-il possible d'ajouter trois lignes : une pour le taux de sortie des élèves qui n'ont pas de PPP (n et %), une pour le taux de sortie des élèves qui ont un PPP non sélectif (n et %) et une ligne pour le taux de sortie des élèves qui ont un PPP sélectif (n et %)?
  - 2) La ministre entend-elle élargir le calcul de l'indice de milieu socio-économique aux écoles privées? Si oui, quand ? Et si non, pourquoi?
  - 3) Comment la ministre définit-elle un PPP sélectif et un PPP non sélectif? Peut-elle nous préciser si la sélection des élèves par les frais est incluse dans sa définition et si elle tient compte dans celle-ci des frais couverts par la mesure budgétaire du 300 \$?
  - 4) Serait-il possible d'obtenir un tableau supplémentaire qui présente, au secondaire en 2024-25, le nombre et le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée pour chaque territoire de centre de services scolaire et que ce tableau inclue le n et le % total pour le Québec d'élèves au privé ainsi que le n et le % total d'élèves au Québec?
  - 5) La ministre pourrait-elle produire un tableau supplémentaire qui présente, au primaire en 2024-25, le nombre et le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée pour chaque territoire de centre de services scolaire et que ce tableau inclue le n et le % total pour le Québec d'élèves au privé ainsi que le n et le % total d'élèves au Québec? Pourrait-elle faire de même pour le préscolaire 2024-25?
- 61) Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) – **4 novembre 2025**  
À la ministre du Tourisme

Le parc d'attractions La Ronde, situé sur l'île Sainte-Hélène, occupe une place particulière dans l'imaginaire collectif québécois. Héritage de l'Expo 67, il fait partie du paysage montréalais depuis plus d'un demi-siècle et demeure un site touristique emblématique qui a marqué plusieurs générations de Québécoises et de Québécois.

Or, selon un article publié le 21 octobre 2025 dans le Journal de Montréal, le propriétaire américain de La Ronde, Six Flags, traverserait actuellement une grave crise financière. Son plan de redressement, nommé Project Accelerate, envisagerait la vente ou la fermeture de certains parcs jugés non essentiels, dont La Ronde pourrait faire partie. L'entreprise fait face à une baisse de fréquentation, à une dette de plus de cinq milliards de dollars et à une rentabilité limitée pour ses sites exploités en location, comme celui de Montréal.

Considérant l'importance historique, culturelle et touristique de La Ronde pour Montréal et pour le Québec, la ministre du Tourisme peut-elle indiquer quelles actions son ministère entend poser afin d'assurer la pérennité de ce site emblématique et de préserver son rôle au cœur de l'offre touristique et du patrimoine collectif québécois?

62) Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) – **4 novembre 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Selon un document interne du ministère de l'Environnement obtenu par Radio-Canada, le gouvernement du Québec prévoit réorienter une partie du financement du Plan pour une économie verte 2030 afin de réduire les investissements en prévention et en réduction des gaz à effet de serre, au profit de mesures d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Bien que l'adaptation soit essentielle, elle ne peut toutefois se substituer à la prévention. Ce rééquilibrage des priorités soulève donc une question de fond : est-ce un choix de stratégie environnementale ou la conséquence directe d'une mauvaise gestion des finances publiques qui prive le Québec de la capacité de faire les deux — prévenir et s'adapter?

Le ministre peut-il confirmer si son gouvernement réoriente les fonds du Plan pour une économie verte par manque de moyens financiers ou s'il assume pleinement avoir fait le choix politique de délaissier la réduction des émissions pour se concentrer sur la gestion des conséquences?

63) M. Grandmont (Taschereau) – **5 novembre 2025**

Au ministre des Transports et de la Mobilité durable

En novembre 2024, le gouvernement fédéral a écarté la proposition du ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec de réaliser le nouveau tablier du pont de Québec en béton, puisque cette proposition a été jugée trop lourde pour la capacité portante du pont de Québec.

Plusieurs options de matériaux pour le tablier du pont de Québec sont possibles et permettraient une structure plus légère et plus durable, en prenant en compte que la durée de vie souhaitée d'un tablier est d'au moins 75 ans.

L'acier orthotrope, qui peut être acheté et installé par des entreprises québécoises, est une option plus légère et durable. Bien qu'un peu plus chère, l'augmentation de la durée de vie estimée assure une rentabilité rapidement.

L'aluminium est encore plus léger que l'acier orthotrope, et davantage durable. La durée de vie du pont de Québec avec ce matériau serait significativement augmentée, ce qui permettrait de compenser le coût plus élevé lors de la construction. Sa résistance est excellente et son impact écologique moindre, selon des experts.

De plus, une étude a été réalisée en 2015 par le ministère concernant la possibilité d'abaisser le tablier du pont de Québec. Les résultats de cette étude n'ont pas été rendus publics.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

- 1) Est-ce que l'acier orthotrope et l'aluminium sont envisagés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le nouveau tablier du pont de Québec?
  - 2) Est-ce que le ministère entend profiter de la fenêtre d'opportunité offerte par le remplacement du tablier du pont de Québec pour l'abaisser, afin de faciliter la cohabitation entre les cyclistes, les automobiles et les camions sur le pont?
  - 3) Quel est l'échéancier pour le dépôt d'une nouvelle proposition du ministère au gouvernement fédéral concernant le tablier du pont de Québec?
- 64) M. Grandmont (Taschereau) – **5 novembre 2025**  
Au ministre des Transports et de la Mobilité durable

Le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit a déposé, à la fin de la dernière législature, le *Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027*.

Plusieurs enjeux y sont couverts, comme un meilleur accès aux services de santé et de services sociaux ou encore la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cependant, rien dans ce plan ne concerne les infrastructures routières reliant des communautés des Premières Nations isolées, infrastructures qui permettraient aux communautés visées de se réaliser pleinement, tant du point de vue social qu'économique.

Plusieurs communautés sont ainsi dépendantes d'infrastructures routières en piètre état, situation rendant difficile l'accès aux villes et villages environnants. Il s'agit pourtant d'un déterminant important des inégalités sociales et économiques que rencontrent les Premières Nations par rapport aux autres groupes composant la population du Québec.

Vous conviendrez avec moi que l'absence d'infrastructures de transport efficaces et fiables limite considérablement le développement économique de ces communautés et ajoute des délais dans l'accès à des soins d'urgence, ce qui représente des risques réels pour la sécurité et la vie des gens.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

- 1) Existe-t-il une directive, une politique ou une stratégie du ministère des Transports et de la Mobilité durable visant spécifiquement à assurer la mobilité dans les communautés autochtones isolées du Québec?
- 2) Si non, quels sont les engagements concrets du ministère pour désenclaver ces communautés?

Partie 6  
**PRÉAVIS**

**I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS**

**Projets de loi du gouvernement**

- a) 4 novembre 2025  
Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires – *ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor*

**Projets de loi publics au nom des députés**

**Projets de loi d'intérêt privé**

**II. NOUVEAUX PRÉAVIS**